

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 05.11.2010

Version 12.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	105080
Nom du produit	Potassium permanganate crist. très pur
Numéro d'Enregistrement REACH	Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Matériaux destinés aux applications techniques Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals.
--------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	EQ-RS * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matière solide comburante, Catégorie 2, H272

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e), H302

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

O; R8

Xn; R22

N; R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

Danger

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Conserver à l'écart de la chaleur.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

No.-Index 025-002-00-9

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	O	Comburant
	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	8-22-50/53	Favorise l'inflammation des matières combustibles. Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	60-61	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
No.-CE	231-760-3	Étiquetage CE

Étiquetage réduit (≤125 ml)

Symbole(s)	O	Comburant
	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	22	Nocif en cas d'ingestion.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

3. Composition/informations sur les composants

Formule	KMnO ₄ (Hill)
No.-CAS	7722-64-7
No.-Index	025-002-00-9
No.-CE	231-760-3
M	158,03 g/mol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, effets irritants, Toux, Insuffisance respiratoire, Nausée, Vomissements
Danger d'opacification de la cornée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Effet comburant par libération d'oxygène.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Autres informations

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter le contact avec la substance. Eviter l'inhalation des poussières. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10.5).
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Tenir à l'écart des matières combustibles et des sources de chaleur et d'ignition.

Températures de stockages: sans limites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
Temps de pénétration:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection:
vêtements de protection

Protection respiratoire
nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: Filtre P 2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	violet
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	env. 7 - 9 à 20 g/l 20 °C
Point de fusion	> 240 °C (décomposition)
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 0,01 hPa à 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité relative	2,70 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	64 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -1,73 Méthode: (calculé) (bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow <1).
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	> 240 °C
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Peut aggraver un incendie; comburant.

9.2 Autres données

Masse volumique apparente env. 1.300 - 1.600 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

oxydant fort

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un risque d'explosion et/ou danger de formation de gaz toxiques existe avec les substances suivantes:

Gaz chlorhydrique, diméthyle sulfoxyde, Anhydride acétique, aldéhyde formique, pyridine, réducteurs forts, acide sulfhydrique, triéthanolamine, acide acétique, anhydrides, Ammoniaque, Aldéhydes, silanes, substances oxydables, solvant, acides, acides minéraux, acide oxalique, Substances organiques, substances combustibles, hydrogène peroxyde, hydroxylamine, Diméthylformamide, glycérol, Fluorure d'hydrogène, soufre, composés de l'ammonium, Alcools, phosphore, carbures, Aluminium, antimoine, arsenic

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

LDLO homme

Dose: 100 mg/kg
(IUCLID)

DL50 rat

Dose: 750 mg/kg
(RTECS)

Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac., Nausée, Vomissements
résorption

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, L'inhalation peut provoquer des oedèmes des voies respiratoires.

Irritation de la peau

Provoque des brûlures de la peau.

Irritation des yeux

Provoque des brûlures des yeux. Danger d'opacification de la cornée.

Cancérogénicité

Nous ne disposons pas encore d'indications pour une activité cancérogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Autres informations

Autres informations

Les composés du manganèse sont généralement très peu résorbés par le tube digestif.

Autres indications:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50

Espèce: Ictalurus catus (Poisson chat)

Dose: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
(ECOTOX Database)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

CE50

Espèce: Daphnia magna

Dose: 0,056 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

(ECOTOX Database)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: -1,73

Méthode: (calculé)

(bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow <1).

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Effets biologiques:

Effet bactéricide.

Danger pour l'eau potable.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

UN 1490 Permanganate de potassium, 5.1, II

IATA

UN 1490 POTASSIUM PERMANGANATE, 5.1, II

IMDG

UN 1490 POTASSIUM PERMANGANATE, 5.1, II

No EMS F-H S-Q

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne. Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit 105080
Nom du produit Potassium permanganate crist. très pur

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) 96/82/EC
Comburant
3
Quantité 1: 50 t
Quantité 2: 200 t

96/82/EC
Dangereux pour l'environnement
9a
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Législation nationale

Classe de stockage VCI (RFA) 5.1 B Matières comburantes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit .

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Représentation régionale: VWR International S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay sous Bois Cedex UDM Sécurité Produits * Tél.: +33 (0) 1 45 14 85 94 * Fax: +33 (0)1 45 14 85 18, www.vwr.com, info@fr.vwr.com

Merck Chimie S.A.S. * 201, rue Carnot * F-94126 Fontenay Sous Bois * Cedex * Tel.: +33 (0) 1 43 94 54 00 * Fax: +33 (0) 1 43 94 51 25 * merck-chimie.inquiries@merck.fr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Code produit	105080
Nom du produit	Potassium permanganate crist. très pur

signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.